

**Relevé des délibérations**

**Séance du 18 août 2025**

**18 h 30**

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit août, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est tenu en en séance ordinaire et publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents : Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Jean-Pierre CASSAGNES, Myriam DELARUE, Dominique FERRIÈRE, Joël LOUP, Thierry MALLÉ, Lydie PICARONIE, Adjointes.

Marie-Véronique DROUARD-GUIET, Michel GASC, Sabine MEKHFI, Gilbert ROCHE, Thierry STÉFANON, Aurélien THISSIER, Mireille VAUR, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Philippe SARDA représenté par Lydie PICARONIE

Absents excusés : Charlotte ANDRÉ CARPENTIER, Fanny BOULZE, Jean GUILHEM, Véronique GUITTARD, Laurence MOULIS, Pascal PECHARMAN, Mélanie RAMOS.

Secrétaire de séance : Lydie PICARONIE

**Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2025**

Le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

-----

**ORDRE DU JOUR** :

***Ressources Humaines***

- 1 Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale.

**Questions diverses**

-----

**25/06/01 – CREATION D'UN POSTE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE**

Présenté par Madame Lydie PICARONIE, adjointe déléguée à l'Enfance, Social, Solidarité et Handicap.

La commune a lancé un recrutement sur un poste d'ATSEM pour le remplacement d'un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite.

La personne retenue pour assurer les fonctions d'ATSEM est actuellement titulaire de la fonction publique territoriale au grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale, catégorie B. Elle exerce les fonctions d'ATSEM depuis plusieurs années.

Il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet afin de pouvoir intégrer cet agent dans nos effectifs dès la rentrée scolaire, par voie de mutation, dans la fonction d'ATSEM.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale, catégorie B.